

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** Madeline Heiniger, AdG/LA  
**Objet** Pour rester objectifs dans le conflit Addiction Valais et Rives du Rhône  
**Date** 12.09.2017  
**Numéro** 2.0198

---

## **Actualité de l'événement**

Le clash entre Addiction Valais et les Rives du Rhône défraie la chronique régulièrement depuis juin dernier.

## **Imprévisibilité**

Les changements de cap annoncés récemment ont surpris dans ce contexte.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Le parlement a besoin d'éclaircissements légitimes concernant les institutions subventionnées par l'Etat.

Dans son rapport 2016, Addiction Valais mentionne une stabilité et une sérénité retrouvée, après un temps de crise. Or il semble que la «mutation structurelle et philosophique» n'ait pas été acceptée par un certain nombre de collaborateurs ou collaboratrices. De surcroît, en juin dernier, l'Association des Amis des Rives du Rhône a pris la décision de rompre la convention qui la liait à Addiction Valais, en conflit avec les nouvelles options prises par cette Fondation. Une nouvelle crise semble donc amorcée.

En tant que parlementaires qui approuvent les budgets accordés pour la prévention et le traitement des addictions, nous avons besoin d'en savoir plus. Dans l'article paru le 7 septembre dernier sur le sujet, la cheffe du département annonce qu'elle va mandater un expert des dépendances pour analyser la situation.

Voici donc les questions auxquelles nous souhaitons avoir des réponses rapidement, voire par le biais de cette analyse. Des éclaircissements sur l'ensemble de la situation nous semblent indispensables pour pouvoir nous positionner politiquement.

## **Conclusion**

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes:

- Quelle est la vision développée par Addiction Valais? Bas seuil, Drop-In, centre de bien-être, pédagogie par l'expérience, abstinence totale... des approches complémentaires?
- Les nouvelles options prises par Addiction Valais s'alignent-elles sur la politique nationale en matière de prévention des dépendances et de promotion de la santé?
- Le type de prise en charge proposé par le Foyer FX Bagnoud à Salvan fera-t-il partie de l'offre en matière d'addiction malgré la rupture de la convention avec Addiction Valais?
- Cette rupture va-t-elle entraîner un manque à gagner au budget d'Addiction Valais?
- Jusqu'en juin et aujourd'hui encore sur son site, Addiction Valais propose des mesures mixtes dans ses foyers: ambulatoires ou résidentielles, à but de réinsertion professionnelle, touchant des âges différents. Cette offre va-t-elle demeurer?
- Service de l'action sociale, Service de la santé publique, Service cantonal de la jeunesse : les attributions sont-elles bien définies et les placements conformes à ces définitions?
- Le Foyer FX Bagnoud à Salvan peut-il partir sur des bases saines dans les conditions conflictuelles qui l'entourent et la médiation demandée au Service de l'action sociale est-elle en cours?
- Plus précisément: le licenciement de l'ancien directeur Xavier Roduit est-il abusif?